

## Création - Restaurant « Au Vieux Hêtre » – Wangenbourg

### CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

<b>PROPRIETAIRE/EXPLOITANT :</b>	Madame Michèle GUITTRE
<b>ETABLISSEMENT :</b>	37, Rue du Nideck 67710 WANGENBOURG
<b>STATUT JURIDIQUE :</b>	Fonds : Propriété en nom propre - Madame Michèle GUITTRE Murs : Propriété en nom propre - Monsieur et Madame Christian GUITTRE
<b>FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :</b>	Madame Michèle dispose d'une expérience de plus de 15 ans dans la restauration. Jennifer GUITTRE (fille) est titulaire d'un Baccalauréat « Cuisine » obtenu en 2012. Elle prépare actuellement une mention « Pâtisserie » et rejoindra l'affaire familiale à l'issue de ses études.

### PROJET

<b>DESCRIPTION :</b>	<p>Fort de leur succès en tant qu'exploitants de chambres et tables d'hôtes, Monsieur et Madame GUITTRE ont souhaité donner une nouvelle perspective à l'affaire familiale.</p> <p>Passionnée par la cuisine et l'accueil, il est apparu évident pour la famille GUITTRE de créer leur propre restaurant.</p> <p>Le restaurant a été construit en ossature bois avec une isolation en laine de bois de 26 cm (RT 2020). Il est chauffé par un poêle en faïence et par une chaudière bois. L'établissement composé de deux salles pourra accueillir 55 couverts. La cuisine qui y sera servie, sera déclinée autour des produits du terroir. Pour les randonneurs, cyclotouristes et motards, des plats adaptés seront proposés.</p> <p>L'ouverture du restaurant est programmée au courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2013.</p>
----------------------	--

#### MONTANT TRAVAUX ELIGIBLES :

Montant total H.T. estimé à : 285.467,80 €  
Montant H.T. éligible : **275.416,81 €**

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Emprunt	250.000 €	Crédit Mutuel sur 20 ans à 4,90%
Apport personnel	20.217,80 €	
Département 67	<b>15.250 €</b>	<b>Aide plafonnée</b>

#### AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant d'un projet situé en zone de montagne, il est proposé d'attribuer à Madame Michèle GUITTRE, gérante du restaurant « Au Vieux Hêtre » une subvention au titre de la création de restaurant **plafonnée à 15.250 €** (selon critères et dans le respect du Régime de Minimis), correspondant à **30%** du montant H.T éligible.

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par la C.C.I. en partenariat avec l'ADT, à savoir :

- Suivre un stage de formation sur les techniques de communication et promotion
- Refonte du site Internet et des documents de promotion

**Bureau du 13 décembre 2012**  
**Avis : Favorable**